

L'année finit aux Quatre-vingt-trois mai, le Comité municipal de la Commune de Combles étant tenu en session extraordinaire, au lieu de la session de la Préfecture en 1866.

Président: M. Lejeune - Desprogen, membres, Vauquy, adjoint, Durier, Goussier, Bodes, Pécoullet, Fostel, Chenuis.
C'est le rapport de M. le Maire,

De la situation financière et instruction municipale pour la Comptabilité de la Commune, et notamment les comptes de M. le Préfet, en date du 2 mai 1867:

Le Comité a pour objet principal le Budget de l'exercice 1869, et les divers articles de dépenses qui s'y rattachent, au titre des dépenses de l'exercice et de l'exercice précédent, et celui des mandats délivrés par M. le Maire - en exécution de la loi du 16 mai 1869, conformément à l'état de situation des Recettes, et l'état des dépenses de l'exercice 1869, ainsi que de l'état de vote à propos rapportés sur le compte 1866;

Précisant les dépenses du Budget de 1869, program de faire savoir qu'il est inscrit les recettes et les dépenses de cet exercice, savoir:

Recette.
Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, de l'exercice 1869, évaluées par le Budget à deux mille huit cent quatre vingt deux francs, quatre vingt six centimes, ont été réalisées, d'après les titres déposés, en exécution de la loi du 16 mai 1869, de la somme de 2896^{fr} 01^{cs}

De laquelle somme il courunt à l'exercice 1866 277^{fr} 91^{cs}
Savoir:

Pour non-valeurs justifiées au compte des Recettes.
Savoir: à recevoir, légalement justifiées, et qui restent

Justes en vertu du prochain compte 277^{fr} 91^{cs}

Pour versements effectués non justifiés, en vertu de la

Charge de Comptable, qui en sera portée sur le prochain compte

Somme égale 277^{fr} 91^{cs}

Une somme de quatre cent quatre vingt dix francs, en vertu de l'arrêté de la Préfecture en date du 2 mai 1867, de la somme de 2808^{fr} 84^{cs}

Dépenses

Les dépenses autorisées par le Budget de 1869 s'élevaient à 2818^{fr} 99^{cs}

Il faut y joindre celles qui ont été faites en vertu de mandats délivrés en exécution de la loi du 16 mai 1869, et qui ont été payées 206^{fr} 63^{cs}

Total des dépenses 3024^{fr} 62^{cs}

De cette somme il faut déduire celle de 218^{fr} 70^{cs}

Savoir:

1^{re} Cette somme est due en vertu de mandats délivrés en exécution de la loi du 16 mai 1869, et qui ont été payés 139^{fr} 70^{cs}

2^e Dépenses faites, mais non autorisées, en vertu de mandats délivrés en exécution de la loi du 16 mai 1869, et qui ont été payés 318^{fr} 83^{cs}

Somme égale 218^{fr} 70^{cs}

4^e 1/2 journée de prestation en nature pour les chemins vicinaux
 en vertu de l'arrêté communal, par le N^o 12 attendu qu'il n'y aura pas de gain possible
 sur l'embranchement de la route à Cambier.
 5^e 1/2 journée de prestation en nature pour le chemin vicinal de
 moyenne communication N^o 11 & 12 de Cambier
 6^e 1/2 journée de prestation en nature pour le chemin vicinal de
 moyenne communication N^o 14 à Cambier sans qu'il y ait
 gain possible.

Fait à Cambier le jour, mois & an qu'on verra.

(Signature) Madailles, Dix-septième chevrie
(Signature) Forestier
(Signature) Naugay
 ...
 J. La Vieille